



Bénéficiaire assurance-vie

Par **TITIN**, le **13/01/2014** à **15:04**

Bonjour,

J'ai perçu suite au décès de ma tante en tant que bénéficiaire d'une assurance-vie un certain capital. Il a été versé sur mon compte le 2 juin 2012, puis le 7 juin un nouveau versement de la même somme a été réalisé. En décembre 2012, j'ai reçu un courrier me disant qu'il y avait eu une erreur et me demandait de rembourser le deuxième versement.

Depuis je leur dema

nde de bien vouloir me communiquer le montant de l'assurance-vie dont je devais bénéficier mais je n'ai aucune réponse qui prouverait leur erreur seulement des menaces de mise en demeure . Quels sont mes recours ?

Par **JuLx64**, le **14/01/2014** à **14:31**

Ce n'est pas à vous d'exercer un recours, c'est à la compagnie d'assurance, et effectivement il lui faudra prouver qu'il existe un trop versé, ce qu'elle ne pourra faire qu'en produisant les relevés.

Donc confirmez-leur que vous demandez ces documents avant tout remboursement.

Par **TITIN**, le **27/01/2014** à **08:57**

Merci pour votre réponse.